



## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 860-06-2013 modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'ajouter des normes concernant les fondations des bâtiments, les clapets antiretour et de prévoir un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour certains bâtiments**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 décembre 2013, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 860-06-2013 modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'ajouter des normes concernant les fondations des bâtiments, les clapets antiretour et de prévoir un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour certains bâtiments.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2014, à 19h30, à l'hôtel de ville, 88, boulevard de Bromont. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement numéro 860-06-2013 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 860-06-2013 peut être consulté à l'hôtel de ville, 88, boulevard de Bromont, de 9h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au vendredi.
4. Le projet de règlement numéro 860-06-2013 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les dispositions du projet de règlement numéro 860-06-2013 touchent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Bromont, ce 18 décembre 2013.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate